

## Conditions générales de vente AdaptaPrint

**Domaine d'application:** Les présentes Conditions générales de vente ont un caractère obligatoire si elles sont déclarées comme applicables dans l'offre, dans le devis, ou dans la confirmation de commande de AdaptaPrint. Les conditions contraires du client ne s'appliquent que si elles ont été acceptées explicitement et par écrit par AdaptaPrint. Toutes les conventions des parties contractantes nécessitent la forme écrite pour être valables. Si une disposition des présentes conditions générales s'avérait partiellement ou entièrement caduque, les parties contractantes remplaceront cette disposition par une nouvelle convention se rapprochant le plus possible de son objectif légal et économique.

**Offres:** Les offres d' AdaptaPrint restent valables 30 jours. Les prix se réfèrent aux délais de production indiqués. Sauf stipulation contraire, les calculs de prix des offres se basent sur les documents et données complets correspondants ainsi que sur les données d'emplacement et de dimension, clairement désignées. Les offres effectuées sur la base de documents imprécis ou non disponibles sont seulement indicatives.

**Prestations:** AdaptaPrint s'engage à réaliser l'imprimé commandé et le client à payer l'ensemble des frais occasionnés. Ces coûts incluent aussi les coûts de traitement des données, qui peuvent être spécifiés de manière séparée. AdaptaPrint n'est soumis à aucune obligation de publication des données, documents de travail et outils, à moins que cette obligation ne soit accordée expressément dans le contrat d'impression. S'il s'avère pendant l'exécution du mandat que les imprimés présentent un contenu contraire à la législation, AdaptaPrint est en droit de résilier le contrat d'impression avec effet immédiat moyennant une notification écrite au client. Le client doit régler à AdaptaPrint tous les coûts encourus jusqu'à la résiliation du contrat.

**Prix:** Sauf disposition contraire convenue, les prix dévisés ou confirmés s'entendent nets TVA incluse. Ils sont basés sur des unités prêtes à imprimer. Les frais de port et les expéditions complémentaires (par ex. diffusion non contrôlée) sont facturés séparément au client en fonction des frais engagés. Les avaries de transport doivent être signalées immédiatement à l'entreprise de transport et à AdaptaPrint. Les prix s'entendent sous réserve de tout supplément lié au coût des matières premières.

**Conditions de règlement:** Le règlement du montant des factures doit être effectué sans déduction dans les délais indiqués sur la facture, à compter depuis la date de facturation, et non à partir de la date de livraison ou de remise de la marchandise. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires de 5% / an s'appliquent. En cas de rappel, des frais de rappel sont appliqués de la manière suivante: 1er rappel sans frais, 20 francs pour le deuxième rappel, 30 francs pour le 3ème rappel et ainsi de suite par incrément de 10 francs. Les éventuels poursuites entraînent également des frais, à la charge du client. Les imprimés livrés restent la propriété de l'imprimerie jusqu'à la réception du paiement. AdaptaPrint peut exiger à tout moment des garanties de paiement ou un paiement d'avance. Le papier et le carton acquis à la demande du client, non utilisés dans le délai convenu ou, en l'absence de délai, dans les trois mois, seront facturés par AdaptaPrint, frais de gestion y afférents en sus. Toutes les factures émises relèvent de l'art. 82 LP.

**Fichiers pour impression et prise en charge:** Sauf accord contraire, le client se doit de fournir des fichiers prêts à l'impression à AdaptaPrint sous forme de fichier vectorisé PDF, AI, EPS ou SVG. Ces fichiers doivent comporter le fond perdu nécessaire à l'impression et à la coupe, et doivent être dimensionnés correctement. AdaptaPrint décline toute responsabilité pour les données livrées par le client dont le contenu serait erroné ou incomplet ou qui ne parviendraient pas à temps à AdaptaPrint. Toute responsabilité est également déclinée si les données livrées ne peuvent pas être traitées ou utilisées de façon standard, entraînant ainsi soit des défauts qualitatifs des imprimés, soit des étapes de conversion. AdaptaPrint décline toute responsabilité en cas de perte des données livrées par le client à l'imprimerie. Sa responsabilité se limite aux erreurs qu'elle aurait pu provoquer à la suite d'une grave négligence.

**Délais de livraison:** Sans engagement ferme et écrit d'AdaptaPrint, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les délais fermes ne s'appliquent que lorsque les documents nécessaires (images, textes, données, bon à tirer, etc.) arrivent au moment convenu à AdaptaPrint. Les délais de livraison conviennent commencent le jour de la remise des documents à imprimer à AdaptaPrint et s'achèvent le jour où les imprimés quittent l'imprimerie. Le dépassement ou le non-respect du délai de livraison pour des raisons non imputables à AdaptaPrint (p. ex. des perturbations du fonctionnement de l'entreprise causées par des pénuries d'électricité, des pannes de machines, des défauts sur les matières premières ainsi que des cas de force majeure), ne donne pas le droit au client de se retirer du contrat ou de rendre AdaptaPrint responsable des dommages occasionnés.

**Livraison et emballage:** Sans accord préalable par écrit, la marchandise doit être retirée par le client à l'office de Monthey. En cas d'expédition, les frais d'emballage et de transport sont facturés en fonction des dépenses engagées.

**Retard d'enlèvement:** Si le client n'enlève pas l'imprimé dans un délai adéquat après l'avis d'achèvement, AdaptaPrint peut facturer l'imprimé et de l'entreposer lui-même ou de le faire entreposer à l'extérieur aux frais et aux risques et périls du client. La marchandise non retirée demeure due, et le non-retrait ne peut en aucun cas retarder ou prolonger le délai de paiement.

**Droit de rétractation:** Une fois le devis signé ou la commande passée, et sauf avis contraire d'AdaptaPrint, il n'est plus possible d'annuler la commande et aucun refus et/ou retour de marchandise ne peut être admis. Les avances de matériaux, même s'ils n'ont pas encore été utilisés, ne peuvent en aucun cas être annulés, déduits ou repris.

**Droits de propriété et droits d'auteur du client:** Les éventuels droits de propriété des données et les droits d'auteur du client sont respectés. Le client n'a toutefois pas le droit de faire stocker ou restituer par AdaptaPrint le matériel et les données mis à disposition, sauf si ceci est explicitement convenu dans le contrat d'impression.

**Droit de reproduction:** La reproduction et l'impression de tous les modèles d'illustrations et de textes, etc. mis à la disposition de AdaptaPrint par le client sont effectuées sous la condition et la supposition que le client est en possession des droits de reproduction correspondants. Ceci s'applique également aux données d'archive et à leur réutilisation.

**Documents de reproduction, outils:** Les documents de travail établis par AdaptaPrint (photographies, données, planches d'imprimerie etc.) et les outils créés pour le travail spécifique restent la propriété d'AdaptaPrint.

**Esquisses et projets:** Les prestations relatives aux esquisses, projets, propositions de réalisation, originaux et travaux de photographie sont facturées, même si aucune commande d'impression correspondante n'est passée.

**Surcroît de dépenses:** Le surcroît de dépenses occasionné par le client (arrangement ou remaniement des modèles et des manuscrits, traitement supplémentaire des supports informatiques ou des données de texte/d'images ainsi qu'en cas de documents imparfaits, manquants ou peu appropriés pour la reproduction) est facturé en sus au client.

**Corrections de l'auteur:** Les corrections de l'auteur (modifications ultérieures du texte, changement des illustrations, de la mise en page et autres) ne sont pas comprises dans les prix proposés et sont facturées en sus sur la base du temps investi. Une fois la commande validée par bon à tirer, il n'est plus possible de modifier les documents ou les quantités.

**Tolérances courantes dans la branche:** La marchandise et le travail sont soumis à des tolérances de fabrication courantes dans la branche, au niveau des dimensions, de l'alignement, du positionnement, du pli et de la coupe, la fidélité de la reproduction par rapport à l'original, la valeur de nuances et la qualité du support d'impression (papier, carton, etc.). Ces tolérances sont indiquées sur la page correspondant au produit sur notre site internet. Si des sous-traitants imposent des tolérances à AdaptaPrint, celles-ci s'appliquent également au client.

**Documents de contrôle et de vérification:** Le client est tenu de vérifier les documents de contrôle et de vérification (tirage test, projet sous forme de PDF etc.) qui lui sont remis avant l'impression définitive et de les renvoyer avec un bon-à-tirer et/ou les éventuelles indications de corrections dans les délais convenus. Le contrôle des fichiers au niveau de l'alignement et du positionnement incombe au client, que ce soit pour les bons-à-tirer ou les fichiers fournis par le client. AdaptaPrint n'assume pas la responsabilité des erreurs non corrigées par le client ni de la restitution tardive, ou incomplète des documents. Si le client renonce à la présentation des documents de contrôle et de vérification, il assume seul le risque de toute éventuelle erreur et/ou manque. Dans ce cas, la responsabilité de AdaptaPrint se limite à une faute grave.

**Réclamation pour vice de fabrication:** Les travaux livrés par AdaptaPrint sont à vérifier immédiatement dès réception. Des réclamations éventuelles quant à la qualité et la quantité sont à notifier par écrit au plus tard huit jours après la réception. A défaut, la livraison est considérée comme acceptée. En cas de réclamations justifiées, la réparation des vices est effectuée dans les meilleurs délais. AdaptaPrint est libre de choisir entre l'élimination du vice par une réparation ou par une livraison de remplacement. Le paiement de la facture ou de la quittance de caisse fait preuve de contrôle et d'acceptation de la marchandise. Une fois la facture payée, et sauf avis contraire d'AdaptaPrint, aucune réclamation ne sera acceptée.

**Limitation de la responsabilité de AdaptaPrint:** Les manuscrits, données, originaux, photographies, etc. remis à AdaptaPrint ainsi que les imprimés entreposés ou d'autres objets déposés sont traités avec toutes les précautions d'usage. A défaut d'une convention écrite spécifique, le client est tenu d'assurer ou d'assumer tous les autres risques. Sauf stipulation contraire mentionnée dans les présentes conditions générales de vente, la responsabilité d'AdaptaPrint pour les dommages encourus par le client suite à une livraison non conforme, une non-livraison ou une livraison tardive se limite dans tous les cas à la valeur des frais de fabrication techniques de l'imprimé en question et, pour les périodiques, à l'édition concernée. En cas de dépassement du délai, AdaptaPrint assume uniquement la responsabilité en présence d'une confirmation écrite du délai. La responsabilité d'AdaptaPrint pour tout préjudice indirect, dommage consécutif, perte de gain et pour tout dommage causé par un auxiliaire, est exclue.

**Archivage des documents de travail:** AdaptaPrint n'a aucune obligation d'archivage des documents de travail (données etc.), sauf en cas de convention explicite entre les parties. Si un archivage a été convenu, celui-ci est effectué aux risques du client et facturé en sus. Toute responsabilité d'AdaptaPrint pour la perte des données ou d'autres documents de travail du client est exclue.

**Commandes pour des tiers:** Si le client souhaite passer une commande d'impression aux frais d'un tiers ou établir la facture au nom d'un tiers, il est toutefois considéré comme partie contractante d'AdaptaPrint et donc débiteur pour le paiement, sauf s'il s'identifie comme représentant mandaté de la tierce partie lors de la conclusion du contrat.

**Responsabilité liée à l'utilisation des produits:** En prenant possession des produits réalisés par AdaptaPrint, le client prend l'entière responsabilité des conséquences liées à l'utilisation de tout ou partie des produits. AdaptaPrint se dégage de toute responsabilité liée à l'utilisation adéquate ou inadéquate des produits fournis. Il incombe au client de s'assurer que l'utilisation des produits réalisés par AdaptaPrint est en adéquation avec la qualité et les spécificités de ceux-ci, et ne représente aucun risque de dommage ou de danger pour lui-même ou des tiers.

**Droit de publicité sur les travaux finis:** Sauf demande contraire, AdaptaPrint est tacitement autorisé par le client à publier des photos à des fins publicitaires, des travaux non confidentiels réalisés pour le client (par exemple marquage sur vêtements, affiches et autres réalisations destinées à être vues en public).

**Lieu d'exécution:** Le lieu d'exécution des deux parties contractantes est Monthey.

**Loi applicable et tribunal compétent:** Les dispositions du droit suisse sont applicables. Les devis signés ainsi que les factures relèvent de l'article LP52. Les tribunaux de droit commun de Monthey sont compétents en cas de litiges, sauf stipulation contraire convenue par les parties dans le contrat d'impression.

**AdaptaPrint, janvier 2022**